



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de l'enseignement  
supérieur et de l'insertion professionnelle**

**Direction générale de la recherche  
et l'innovation**

## **A propos du RNSR**

Le RNSR – Répertoire national des structures de recherche – référence au niveau national les structures de recherche ayant au moins une tutelle française.

Le RNSR facilite les échanges entre les SI (systèmes d'information) impliquant les structures de recherche, en immatriculant chaque structure répertoriée avec un **identifiant national unique**, le n° RNSR, en plus des labels/numéros qui lui auraient été attribués par ses tutelles. Cet identifiant national permet d'identifier, de manière certaine, une structure au niveau national. Il permet aussi d'articuler les SI des différents acteurs et de disposer d'éléments fédérateurs pour rapprocher les données des différentes institutions aux niveaux local, régional et national.

Le RNSR se positionne comme « outil de référence » des SI recherche. Tout acteur de la recherche publique française, partie prenante d'un système national d'information sur la recherche publique, a vocation à intégrer cet identifiant national dans son SI (recommandations du Cadre de cohérence SI recherche).

Ceci est déjà le cas de certains SI de financement (Appel à projets), de gestion et de référentiels.

Les données du RNSR sont propriétés des tutelles de structures de recherche et sous leurs responsabilités. Les tutelles maintiennent ces données à jour dans le RNSR (déclaration de structures, mises à jour de données y compris la déclaration de fermeture des structures), via les correspondants RNSR qu'elles désignent en leurs seins.

Ces données sont publiées sur Internet, ouvertes à la consultation du grand public. Elles sont également publiées par la plateforme opendata du ministère, sous forme de jeux de données.